

Requérants déboutés: Amnesty et le Conseil d'Etat concluent leur pacte

DIDIER ESTOPPEY, Date: Mercredi, 22 septembre @ 00:00:00

Sujet Vaud

ASILE - Dès jeudi, un groupe de travail passera en revue les dossiers des 523 requérants condamnés au départ, à l'exception de ceux inscrits à un programme d'aide au retour. Les renvois ne sont pas bloqués pour autant.

«Nous sommes heureux d'avoir finalement été entendus. Mais ne nourrissons pas de faux espoirs chez les requérants déboutés: nous n'avons obtenu aucun moratoire et les renvois programmés vont suivre leur cours.» C'est sur un ton modérément optimiste que Daniel Bolomey, secrétaire général de la section suisse d'Amnesty International (AI), commentait hier l'accord signé le matin même entre le Conseil d'Etat et son organisation, au cours d'une nouvelle rencontre avec le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud: un groupe de travail mixte planchera, dès jeudi, sur les dossiers des 523 requérants déboutés qui se sont vu refuser un permis par l'Office fédéral des réfugiés (ODR), et que le canton s'est engagé à renvoyer. Un chiffre dont il faut toutefois déduire les requérants (54 au 15 septembre) qui se sont déjà inscrits à un programme d'aide au retour volontaire, ou ceux dont le cas a été réglé par d'autres voies. L'organisation de défense des droits humains, qui n'avait pas caché hésiter à se lancer dans un tel exercice, estime donc avoir obtenu des garanties suffisantes du côté de l'Etat. Même si elle s'est engagée à respecter la confidentialité du texte de l'accord comme des travaux du groupe, AI assure notamment que celui-ci mandate clairement le groupe de travail pour revoir les dossiers sous l'angle de la proportionnalité des décisions, malgré les réticences exprimées par Jean-Claude Mermoud (lire notre édition du 18 septembre). Et même si le magistrat n'a pas caché sa volonté de voir le groupe parvenir rapidement au bout de sa tâche, AI note qu'aucune date-butoir n'a été fixée (l'Etat mentionne de son côté, dans un communiqué, celle du 31 octobre): «Nous n'accepterons pas de travailler sous pression, résume Daniel Bolomey. L'accord signé permet à notre sens un travail sur une base sérieuse, sereine et libre.»

Aux côtés de deux cadres de l'Etat, deux défenseurs des droits humains siégeront dans le groupe: Denise Graf, comme représentante d'AI, et l'avocat Minh Son Nguyen, chargé de cours à l'Université de Lausanne spécialisé dans le droit d'asile et celui des étrangers. «Il est évident pour moi que nous nous intéresserons à vérifier que les décisions prises par l'ODR soient conformes à la jurisprudence en la matière, souligne ce dernier. Nous limiter aux erreurs ou aux faits nouveaux ne m'intéresse pas.» Les deux experts extérieurs n'excluent pas, en cas de conflit, de quitter le groupe de travail. «Mais nous faisons confiance à l'Etat», rassure Daniel Bolomey.

ODR PEU ZÉLÉ

Autre problème: en cas de divergence entre les deux représentants de l'Etat et les deux membres externes, le groupe risque de peiner à dégager une majorité. «Dans ce cas, le groupe transmettra le dossier au canton en faisant état de ses divergences», répond Daniel Bolomey. Reste à voir ce que le canton fera, le cas échéant, de ces dossiers. Le texte de l'accord laisse par contre entendre que tous les dossiers retenus par le groupe de travail seront soumis pour réexamen à l'ODR, selon Daniel Bolomey. Un office qui ne semble pas vouloir anticiper par excès de zèle: «Nous attendons encore des précisions sur ce groupe de travail et son mandat, commente son porte-parole, Dominique Boillat. Mais s'il est clair que nous sommes prêts à revoir

les dossiers en cas d'erreurs ou de faits nouveaux, il me paraît à première vue difficile de tous les réexaminer sous l'angle de la proportionnalité et de critères retenus.»

Les représentants d'AI ne cachent pas non plus que cette question de la proportionnalité risque d'être la question la plus délicate pour le groupe de travail. Et ils savent que la priorité, pour le canton, reste de renvoyer les personnes dont le dossier n'aura pas été retenu. «Nous ne pouvons donner aucune garantie quant au nombre de personnes qui pourront finalement rester en Suisse», admet Daniel Bolomey. En rappelant qu'Amnesty International n'est pas opposée aux renvois en tant que tels. «Mais si la Coordination asile veut poursuivre son combat, qu'elle n'hésite surtout pas ! Nos rôles sont complémentaires.»

Cet article provient de Le Courrier

<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :

<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=38348>